

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Haute-Garonne

<u>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Du Lundi 08 Avril 2024

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS	TITRES	VOTE
N°2024-04-017	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du Jeudi 21 Mars 2024.	Unanimité
N°2024-04-018	Modification des commissions.	Unanimité
N°2024-04-019	Autorisation de signature de la convention pour l'octroi d'une subvention à l'accueil de jour de l'AFC.	Unanimité
N°2024-04-020	Demande de subvention à la MSA pour la rénovation de l'ALAE / ALSH de Montastruc la Conseillère, dans le cadre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural ».	Unanimité
N°2024-04-021	Demande de subvention à l'état pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Montastruc-la-Conseillère dans le cadre du Fonds Vert.	Unanimité
N°2024-04-022	Demande de subvention pour la création d'un Pôle d'Echange Multimodal sur la commune de Gragnague dans le cadre du Fonds Vert.	Unanimité
N°2024-04-023	Demande de subvention à la Région pour la construction d'un bâtiment ALAE/ALSH/RPE sur la commune de Verfeil dans le cadre du dispositif « Vitalités des territoires »	Unanimité
N°2024-04-024	Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition des locaux pour les besoins de l'école de Gragnague.	Unanimité
N°2024-04-025	Autorisation de signature d'un avenant à la convention bipartite de mise à disposition des services pour les besoins de l'ALSH de Garidech pendant les vacances d'été 2024.	Unanimité
N°2024-04-026	Autorisation de signature d'une convention tripartite de mise à disposition des locaux pour les besoins de l'ALSH de Garidech pendant les vacances d'été 2024.	Unanimité
N°2024-04-027	Modification des tarifs ALAE / ALSH.	Unanimité
N°2024-04-028	Modification du tarif redevance d'enlèvement des ordures ménagères.	Unanimité
N°2024-04-029	Approbation du compte de gestion : budget principal.	Unanimité
N°2024-04-030	Approbation du compte administratif : budget principal.	Unanimité
N°2024-04-031	Affectation du résultat : budget principal.	Unanimité
N°2024-04-032	Approbation du budget principal.	Unanimité
N°2024-04-033	Approbation des taux.	Unanimité
N°2024-04-034	Vote du produit de la taxe GEMAPI.	Unanimité
N°2024-04-035	Fongibilité des crédits pour le budget principal 2024.	Unanimité
N°2024-04-036	Approbation du compte de gestion : budget SPIC OM.	Unanimité
N°2024-04-037	Approbation du compte administratif : budget SPIC OM.	Unanimité
N°2024-04-038	Affectation du résultat : budget SPIC OM.	Unanimité
N°2024-04-039	Approbation du budget annexe : SPIC OM.	Unanimité
N°2024-04-040	Approbation du compte de gestion : budget annexe Office de Tourisme	Unanimité
N°2024-04-041	Approbation du compte administratif : budget annexe Office de Tourisme	Unanimité
N°2024-04-042	Affectation du résultat : budget annexe Office de Tourisme.	Unanimité
N°2024-04-043	Approbation du budget annexe : Office de Tourisme	Unanimité
N°2024-04-044	Fongibilité des crédits pour le budget annexe de l'Office de Tourisme 2024.	Unanimité



46

24

32





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

NOMBRE DE MEMBRES :

Convocation du 28/03/2024

Nombre de votants :

Présents :

Nombre de conseillers en exercice :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus Bonrepos-Riquet Brigitte GALY.

Garidech

Philippe SEILLES Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,

Garidech

100 m

H 100

> B -

100

H 100

100

闘 168

100

100 193

100 100

103

m

100

100 100

m

H

103 100

m

80 100

m

100

ISI

100

100 围

H

> Joanna TULET. Christian GALINIER Jean-Noël BAUDOU.

Gémil Gragnague

Edmond VINTILLAS.

Lapevrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère

André FONTES Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.

Montjoire

Isabelle GOUSMAR Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.

Paulhac Saint-Jean-Lherm

Eric COGO.

Saint-Pierre

Pierrette JARNOLE.

Verfeil

Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine

Villariès

Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat Lavalette

Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.

Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER. Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

Montastruc-La-Conseillère Villariès

Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER. Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA. Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Sténhanie CALAS,

apeyrouse-Fossat

Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL Patricia CADOZ.

Montastruc-La-Conseillère

Montjoire Roquesérière

Patrick GAY. Thierry CASTET, Grégory SEGUR.

Saint-Marcel-Paulel

I RABANEI

Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Aurélie SECULA

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol

Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

N°2024-04-017: APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 MARS 2024.

VU le procès-verbal du Conseil Communautaire du Jeudi 21 Mars 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité approuve la rédaction du procès-verbal du Jeudi 21 Mars 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

> Le Président Daniel CALAS

l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Tel: 05 34 27 45 73

La Secrétaire Pierrette JARNOLE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de Publiée par Daniel CALAS (Président)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

15 /04/2024

Communauté de Communes des Coteaux <u>du Girou – 31380 GRAGNAGUE</u>

Fax: 05 61 35 32 21 --- Courriel: contact@coteauxdugirou.fr



Envoyé en préfeçture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240411-202404018-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus Bonrepos-Riquet

100

183 100

H

1

100

1

100

Brigitte GALY.

Garidech Garidech Gauré Gémil

Gragnague

Philippe SEILLES
Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,

Joanna TULET Christian GALINIER Jean-Noël BAUDOU.

Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS, André FONTES.

Lavalette Montastruc-la-Conseillère Montjoire

Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Isabelle GOUSMAR.

Paulhac

Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.

Saint-Jean-Lherm Saint-Pierre

Lapeyrouse-Fossat

Eric COGO.
Pierrette JARNOLE.

Verfeil

Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Aurélie SECULA.
Léandre ROUMAGNAC.

Villariès

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat Lavalette

Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS

Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère

Montastruc-La-Conseillère Montjoire

Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Jean BRIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR. Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.

Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague Lapeyrouse-Fossat

Villariès

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS. Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.

Montastruc-La-Conseillère

Patricia CADOZ

Montjoire Roquesérière

Patrick GAY.
Thierry CASTET, Grégory SEGUR.

Saint-Marcel-Paulel

Véronique RABANEL Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

N°2024-04-018: MODIFICATION DES COMMISSIONS.

VU la délibération n°2020-07-006 du 8 Juillet 2020 portant création des commissions permanentes de travail,

VU la délibération n°2020-09-034 fixant la composition dans les commissions,

VU les délibérations n°2020-12-064, n°2021-03-002, n°2021-07-046, n°2021-10-064, n°2021-12-081, n°2022-02-002, n°2022-03-009, n°2022-07-049, n°2022-09-075, n°2022-12-114 et n°2023-02-002, n°2023-03-017, n°2023-06-062, n°2023-10-077, n°2024-02-001 modifiant la représentation dans les commissions thématiques,

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240411-202404018-DE

15 /04/2024

VU les retours des Communes concernant la représentation dans chaque commission, il y a lieu de procéder à des modifications de composition,

> Vu la demande de Monsieur Léandre ROUMAGNAC, Maire de la Commune de Villariès, d'intégrer la commission Développement Economique, il y a lieu de procéder à sa modification.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité le Conseil Communautaire :

- DONNE mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible Publiée par Daniel CALAS (Président) par le site internet www.telerecours.fr

> Communauté de Communes des Coteaux du Girou - 31380 GRAGNAGUE Tel: 05 34 27 45 73 Fax: 05 61 35 32 21 Courriel: contact@coteauxdugirou.fr

NOMBRE DE MEMBRES:

Convocation du 28/03/2024

Nombre de votants

Nombre de conseillers en exercice :

ID: 031-243100732-20240408-202404019-DE

Publié le 15/04/2024

46

25

33



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus Bonrepos-Riquet Brigitte GALY Philippe SEILLES

Garidech

100 100

100

100 100

H

H 10

ш H

100

100

100

100

Ш 100

Ш 100 100

100

H 88

100

Ш

10 10

100 100 H 123

100 100

100

100

888

100 100

100 103

100

100 103

100

100

Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,

Garidech Gauré Gémil

Joanna TULET. Christian GALINIER Jean-Noël BAUDOU. Daniel CALAS,

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lavalette Montastruc-la-Conseillère

Edmond VINTILLAS.

Montioire

André FONTES.
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Isabelle GOUSMAR. Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.

Saint-Jean-Lherm

Eric COGO.

Saint-Pierre

Pierrette JARNOLE.
Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine

Verfeil Villariès

DEBONS, Aurélie SECULA. Léandre ROUMAGNAC

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat Lavalette

Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.

Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère

Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à An-Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.

Montastruc-La-Conseillère Montjoire

Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL. Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER. Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA. Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS.

Lapeyrouse-Fossat Montastruc-La-Conseillère Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Patricia CADOZ.

Montjoire

Patrick GAY. Thierry CASTET, Grégory SEGUR.

Roquesérière Saint-Marcel-Paulel Verfeil

Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-019: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ACCUEIL DE JOUR DE L'AFC

Dans le cadre de la compétence Action Sociale de la Communauté de Communes, l'Association Familiale Intercantonale s'engage à faire bénéficier aux administrés de l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou d'un service de proximité.

Ce service consiste à accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée et leurs aidants familiaux. L'accueil de jour propose des activités thérapeutiques et réhabilitation sociale et soutien psycho éducatif aux aidants.

Vu la demande de subvention formulée dans un courrier, par l'Association Familiale Intercantonale en date du 8 Janvier 2024.

Recu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404019-DE

Vu l'octroi d'une subvention de 15 000€ par le Conseil Communautaire du 08 Avril 2024, il est proposé la signature d'une convention pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention, l'arrêté, et tous les documents relatifs au versement de la dite subvention.
- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

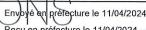


La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président) le : 15 64/2024



Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404020-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus Bonrepos-Riquet Brigitte GALY Philippe SEILLES

Garidech

H 100

100

m

100 m B

H

111

III 83

100 100

H

1113

111 103

100

103 100

Ш 100

100 101

100

100

IIII

503

100 III

100 1113

Ш 100

III 80 100 1115

100

65

100

100 III

H 100

100

10

Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET

Garidech Gauré Gémil

Christian GALINIER Jean-Noël BAUDOU.

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS,

Lavalette Montastruc-la-Conseillère André FONTES

Montjoire

Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Isabelle GOUSMAR. Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.

Paulhac Saint-Jean-Lherm Saint-Pierre

Eric COGO,
Pierrette JARNOLE.

Verfeil

Villariès

Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Aurélie SECULA.

Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat

Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.

Montastruc-La-Conseillère

Montastruc-La-Conseillère Montjoire

Comme GONZALEZ donne pouvoir a Zennono YINTILLAS.
Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR. Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA. Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Villariès

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS. Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.

Gragnague Lapeyrouse-Fossat

Patricia CADOZ.

Montastruc-La-Conseillère

Montjoire Roquesérière

Thierry CASTET, Grégory SEGUR.

t-Marcel-Paulel

Véronique RABANEL. Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-020 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA POUR LA RÉNOVATION DE L'ALAE / ALSH DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE, DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « GRANDIR EN MILIEU RURAL »

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en mobilisant le dispositif « Grandir en Milieu Rural ».

La MSA souhaite, grâce à cet appel à projets :

- Développer et améliorer l'offre de services en milieu rural (Création, extension ou adaptation de service).
- Porter des projets d'animation dynamisant les territoires.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de l'enfance et la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Le bâtiment ALAE/ALSH de Montastruc-La-Conseillère construit en 2012, nécessite une rénovation pour une amélioration matérielle et énergétique, afin d'accueillir les enfants dans des locaux confortables et pérennes.

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	+ -



ID: 031-243100732-20240408-202404020-DE

Le coût total prévisionnel du projet est estimé à : 217 400 € HT

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	11 700 €	Département	82 280 €
Travaux	205 700 €	MSA	40 000 €
		Autofinancement	95 120 €
TOTAL HT	217 400 €	TOTAL HT	217 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE ALSH sur la commune de Montastruc la Conseillère
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès de la MSA une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation énergétique de ce bâtiment
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget.
- MANDATE le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS



La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u> Publiée par Daniel CALAS (Président) le : 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404021-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus Bonrepos-Riquet

100

m

100 100

100

Ш 100 103

H 100 100

ш 100

100

冒 533

111

H 68

100 100

H 100

111

盲 100

100 100

100 HOP

100 100

100 533

围

H

100

100

101

100

100 101

100 100

100

809

10

100 Ш

Brigitte GALY.

Garidech Gauré Gémil

Gragnague

Paulhac

Philippe SEILLES Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,

Joanna TULET. Christian GALINIER Jean-Noël BAUDOU. Daniel CALAS

Edmond VINTILLAS André FONTES.

Lapeyrouse-Fossat Lavalette Montastruc-la-Conseillère Montjoire

Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER. Isabelle GOUSMAR. Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.

Saint-Jean-Lherm Saint-Pierre

Eric COGO.
Pierrette JARNOLE

Verfeil Verfeil Villariès Patrick PLICOUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine

DEBONS, Aurélie SECULA Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat

Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS. Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES

Montastruc-La-Conseillère

Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère Montjoire

Jean-Jominique POZZO ayant donne pouvoir à Andre FONTES.
Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague apeyrouse-Fossat

Villariès

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS.

Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL Patricia CADOZ. Montastruc-La-Conseillère

Montjoire

Patrick GAY.
Thierry CASTET, Grégory SEGUR.

Roquesérière Saint-Marcel-Paulel

ue RABANEL.

Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol

Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

N°2024-04-021: DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA RENOVATION DU BATIMENT ALAE / ALSH DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE DANS LE CADRE DU FONDS VERT.

Dans le cadre de la planification écologique, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dénommé le « Fonds Vert », propose un dispositif d'accompagnement des acteurs territoriaux. L'Etat alloue des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'objectif étant de subventionner des projets locaux qui ont vocation à s'inscrire dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), en favorisant trois types d'actions:

- Renforcer la performance environnementale dans les territoires
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la qualité du cadre de vie.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de de l'enfance et de la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404021-DE

Le bâtiment ALAE/ALSH construit en 2012 sur la commune de Montastruc-La-Conseillère qui se développe de plus en plus et qui accueille les enfants de sa commune et des communes voisines, nécessite une rénovation, ainsi que le remplacement des équipements de chauffage par des équipements performants (installation de climatisations réversibles).

Le coût total du projet est estimé à : 217 400 €HT.

Un dossier de demande d'aide sera déposé dans le cadre du « Fonds Vert ».

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	11 700 €	ETAT	65 220 €
Travaux	205 700 €	MSA	40 000 €
		Autofinancement	112 180 €
TOTAL HT	217 400 €	TOTAL HT	217 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation énergétique du bâtiment ALAE ALSH sur la commune de Montastruc la Conseillère
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour financer cette réalisation
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget.
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS



La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours le: 15/04/2024

citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE
Tel : 05 34 27 45 73 Fax : 05 61 35 32 21 Courriel : contact@coteauxdugirou.fr

en prefecture le 11/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404022-DE

Publié le 15/04/2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus

Brigitte GALY. Philippe SEILLES

Bonrepos-Riquet Garidech Garidech

100

100

100 100

100

00

100

100

10

H H

H

п

80

13 100

100

10

100

m 100

m 100

B

10

200

m III

ш 80

ER. B

100 III 100

H

B

BII

100

100 III H 100

100 m

100 100

Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD

Gauré Gémil

na TULET. Christian GALINIER
Jean-Noël BAUDOU.
Daniel CALAS,
Edmond VINTILLAS,

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lavalette Montastruc-la-Conseillère

André FONTES.
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.

Montioire

Isabelle GOUSMAR.

Paulhac Saint-Jean-Lherm Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA. Eric COGO.

Saint-Pierre

Pierrette JARNOLE

Verfeil Villariès Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Aurélie SECULA.

Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat

Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS

Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère

Montastruc-La-Conseillère Montjoire

Connne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS. Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES. Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER. Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL. Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER. Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR. Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA. Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS. Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.

Lapeyrouse-Fossat Montastruc-La-Conseillère Patricia CADOZ. Patrick GAY.

Montjoire

Thierry CASTET, Grégory SEGUR.

Roquesérière Saint-Marcel-Paulel

Véronique RABANEL.
Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE. Verfeil

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-022: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL SUR LA COMMUNE DE GRAGNAGUE DANS LE CADRE DU FONDS VERT.

Dans le cadre de la planification écologique, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dénommé le « Fonds Vert », propose un dispositif d'accompagnement des acteurs territoriaux. L'Etat alloue des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404022-DE

L'objectif étant de subventionner des projets locaux qui ont vocation à s'inscrire dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), en favorisant trois types d'actions :

- Renforcer la performance environnementale dans les territoires
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la qualité du cadre de vie.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

La commune de Gragnague dispose d'une gare qui connaît une fréquentation de plus en plus importante et sur laquelle la collectivité souhaite s'appuyer pour développer un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à destination des habitants du territoire et au-delà, et ce en lien avec les différentes mobilités.

Le coût total du projet est estimé à 500 000 €HT.

Un dossier de demande d'aide sera déposé dans le cadre du « Fonds Vert ».

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	30 000 €	Etat	150 000 €
Travaux	470 000 €	Région	250 000 €
		Autofinancement	100 000 €
TOTAL HT	500 000 €	TOTAL HT	500 000 €

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la création d'un PEM sur la commune de Gragnague
- MANDATE le Président pour solliciter auprès du l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour financer cette réalisation permettant de favoriser la mobilité de mos concitoyens.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404022-DE

- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget.

- MANDATE le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

100

100

100

H

 Le Président Daniel CALAS



La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

le: 15 /04/2024

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE
Tel : 05 34 27 45 73 Fax : 05 61 35 32 21 Courriel : contact@coteauxdugirou.fr



Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404023-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bonrepos-Riquet Garidech Garidech

100

100 III

H

100

100

100 Ш 100

m Ш

100

H

80

Ш H

III III

100

H

H H

100 100

H

100

88

100

m 100

100

1115

100 100 100

100

H

Ш

III ш ш 100

100

100

Brigitte GALY

Philippe SEILLES
Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Joanna TULET.

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lavalette Christian GALINIER Jean-Noël BAUDOU. Daniel CALAS,

Edmond VINTILLAS

Montastruc-la-Conseillère

Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER. Isabelle GOUSMAR Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.

Eric COGO.

Verfeil

Paulhac Saint-Jean-Lherm

Pierrette JARNOLE.
Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Aurélie SECULA.

Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat Lavalette Montastruc-La-Conseillère Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES. Jean RIUS avant donné pouvoir à Maryse AUGER.

Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère Montjoire

Jean KIUS ayant donné pouvoir à Nanyse AUGEN.
Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague

Villariès

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS,

Lapeyrouse-Fossat Montastruc-La-Conseillère

Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Patricia CADOZ.

Montjoire

Patrick GAY

Thierry CASTET, Grégory SEGUR. Véronique RABANEL.

Roquesérière Saint-Marcel-Paulel

Verfeil

Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

N°2024-04-023 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ALAE / ALSH / RPE SUR LA COMMUNE DE VERFEIL, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « VITALITES DES TERRITOIRES ».

Dans le cadre de la nouvelle génération de la Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028, la Région soutient les territoires dans leurs démarches en faveur des lieux d'accueil de la petite enfance (0-3 ans).

L'objectif étant de subventionner des projets d'intérêt communautaire qui ont pour vocation à s'inscrire dans le cadre du dispositif « Vitalités des Territoires », en favorisant trois types d'actions:

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404023-DE

- Offrir un accueil diversifié et adapté aux besoins de la garde de la petite enfance
- Regrouper des services et mutualiser des moyens
- Développer des actions innovantes adaptées au territoire : crèches adaptées aux enfants handicapés, micro-crèches...

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou souhaite s'inscrire dans cette dynamique et a pour projet la construction d'un bâtiment ALAE/ALSH ainsi qu'un accueil du Relais Petite Enfance (RPE) sur la commune de Verfeil.

Le coût total du projet estimé à : 3 471 550 € HT.

Un dossier de demande d'aide sera déposé dans le cadre du dispositif « Vitalité des Territoires ».

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	476 000 €	Département	1 198 220 €
Travaux	2 995 550 €	CAF	300 000 €
		Région	100 000 €
		Autofinancement	1 873 330 €
TOTAL HT	3 471 550 €	TOTAL HT	3 471 550 €

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU les plans de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la construction d'un bâtiment dédié à la petite enfance sur la Commune de VERFEIL.
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au taux le plus élevé pour financer cette construction.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404023-DE

DIT que les sommes seront inscrites sur le budget.

MANDATE le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

101

98

100

100 HIL

圆

111

100

BB

Le Président Daniel CALAS



La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Publiée par Daniel CALAS (Président) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours

citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

15 /04/2024

Communauté de Communes des Coteaux du Girou - 31380 GRAGNAGUE Tel: 05 34 27 45 73 Fax: 05 61 35 32 21 Courriel: contact@coteauxdugirou.fr



Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404024-AU



80

101

m

H

100

100

1 B

15 101

ES. 10

100

Ш

128

100 988

100

[0]

100

100

100

103

100 100

100

88

100

100

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Brigitte GALY Bazus

Bonrepos-Riquet Garidech Philippe SEILLES
Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,

Garidech Joanna TULET. Christian GALINIER Jean-Noël BAUDOU. Gauré Gémil Gragnague Daniel CALAS Lapeyrouse-Fossat

Lavalette André FONTES Montastruc-la-Conseillère

Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER. Isabelle GOUSMAR.

Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA. Paulhac Eric COGO.
Pierrette JARNOLE. Saint-Jean-Lherm

Saint-Pierre Verfeil Patrick PLICOUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine

Verfeil Villariès DEBONS, Aurélie SECULA. Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Nathalis TURA NID RESEAULTE (AND ENERGISE LA CAPEL). Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA. Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC. Villariès

Délégués Titulaires Absents excusés :

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS. Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.

Lapeyrouse-Fossat

Montastruc-La-Conseillère Patricia CADOZ Montjoire

Patrick GAY.
Thierry CASTET, Grégory SEGUR. Roquesérière

Saint-Marcel-Paulel Véronique RABANEL Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

NOMBRE DE MEMBRES : Nombre de conseillers en exercice 46 Présents 25 Nombre de votants 33 Convocation du 28/03/2024

N°2024-04-024: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LES BESOINS DE L'ECOLE DE GRAGNAGUE.

Dans le cadre de l'organisation d'un projet pédagogique sur le temps scolaire, l'école primaire de Gragnague souhaite utiliser la salle de motricité du bâtiment ALAE/ALSH situé 1 impasse de la tour, 31380 Gragnague, appartenant à la Communauté de Communes.

Il convient de définir les conditions de mise à disposition de ces locaux à travers la signature d'une convention que vous trouverez en pièce jointe.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'Unanimit [ID: 031-243100732-20240408-202404024-AU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention bipartite de mise à disposition des locaux pour les besoins l'école primaire de la Commune de Gragnague.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

> Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Publiée par Daniel CALAS (Président) le : 15 64/2024 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours

citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes des Coteaux du Girou - 31380 GRAGNAGUE Fax: 05 61 35 32 21 Courriel: contact@coteauxdugirou.fr Tel: 05 34 27 45 73



en prefecture le 11/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404025-DE

Publié le 15/04/2024



100

H

100

EII 100

10 HI

100

ш 15

100

10 100

111

н

111

111 1

8

Ш

100 188

ш 88

100

H 100

100

100

H B

80 100

H 100

100 100 100 100

100 333

133 100

100

100

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus Bonrepos-Riquet Garidech Brigitte GALY Philippe SEILLES Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,

Garidech Joanna TULET. Christian GALINIER Jean-Noël BAUDOU. Gémil

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Daniel CALAS Lavalette André FONTES Montastruc-la-Conseillère

Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Isabelle GOUSMAR. Montjoire Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA. Paulhac

Saint-Jean-Lherm Saint-Pierre Eric COGO.

Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS, Aurélie SECULA.
Léandre ROUMAGNAC. Verfeil

Villariès

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES. Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER. Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CA Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère Montastruc-La-Conseillère

Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER. Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR Montjoire Nathalie THIBAUD avant donné pouvoir à Jean-Michel BERSL Villariès Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS.

Lapeyrouse-Fossat Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.

Patricia CADOZ. Montastruc-La-Conseillère

Patrick GAY.
Thierry CASTET, Grégory SEGUR. Roquesérière Saint-Marcel-Paulel Véronique RABANEL.

Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

N°2024-04-025 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION BIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES POUR LES BESOINS DE L'ALSH DE GARIDECH PENDANT LES VACANCES D'ETE 2024.

Des travaux de rénovation doivent être réalisés sur le bâtiment ALAE/ALSH de Montastruc la Conseillère.

En conséquence, l'ALSH de Montastruc la Conseillère déménage sur la commune de Garidech du 8 Juillet au 2 Août 2024.

La commune de Garidech n'ayant pas eu à mettre à disposition ses services pendant les vacances scolaires jusqu'à maintenant, il est nécessaire de signer un avenant à la convention existante pour prendre en compte les spécificités de la période d'ouverture de l'ALSH.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 031-243100732-20240408-202404025-DE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'Unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention bipartite de mise à disposition des locaux pour les besoins de l'ALSH de GARIDECH du 8 juillet au 2 août 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

E DE CONTROL DE CONTRO

La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président) le: 15 b4/2024

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE

Tel : 05 34 27 45 73 Fax : 05 61 35 32 21 Courriel : contact@coteauxdugirou.fr